

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérangère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Avenants aux marchés de travaux – Bâtiment de l'ancien collège Supervielle – Désamiantage / Déplombage / Démolition du site**

Des marchés de travaux selon la procédure adaptée, relatifs au désamiantage / déplombage / démolition du site de l'Ancien Collège ont été passés le 25 juillet 2022 pour un montant de 405 902,53 € TTC.

Cependant, des travaux modificatifs en plus-values s'avèrent nécessaires en cours de chantier, ce qui nécessite l'établissement d'avenants, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le détail des avenants est résumé dans le tableau ci-dessous :

LOT (titulaire)	MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	MONTANT MARCHÉ APRES AVE- NANT	OBSERVATIONS
Lot 1 – Désamiantage / déplombage ► Sté DSD VITROLES	138 242,53 € TTC	17 880,00 € TTC (+ 12,93 %) <i>(après négocia- tion)</i>	156 122,53 € TTC	Plus-value pour dépose de plaques, et enlèvement des conduits.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_251-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Lot 2 – Démolition ▶ Sté DSD VITROLES	267 660,00 € TTC	+ 38 130,00 € TTC (+14,24 %) <i>(après négociation)</i>	305 790,00 € TTC	Plus-value pour chargement, transport et traitement des déchets après démolition.
-------------------------------------------------------	---------------------	----------------------------------------------------------------------	---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Le montant total de ces avenants est de 56 010,00 TTC, ce qui porte le nouveau montant des marchés à la somme de 461 912,53 € TTC (+ 13,79 %).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer lesdits avenants.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON
Stéphanie FILLON

Le Maire,
Emmanuelle MENARD
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_251-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022